



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-420
RELATIF AUX TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANULAIRE
SUR CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE ET UN EMPRUNT À
LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2021-420 relatif aux travaux de rechargement granulaire sur certains chemins de la Ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 2021-420 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 29 octobre 2021;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 19 novembre 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Internet (Web) de la Ville au www.riviere-rouge.ca, à l'onglet Communications et publications.

Le règlement numéro 2021-420 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 16^e JOUR DE FÉVRIER 2022

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière